

ENSEIGNEMENT

Services d'accrochage scolaire sous-financés

Le secteur de la jeunesse se dit « inquiet » pour la survie des services d'accrochage scolaire. Le nœud du problème : le financement.

L'Inter-Fédérations de l'Aide à la Jeunesse (Interaaj), qui rassemble toutes les fédérations des institutions et services de l'Aide à la jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles, a exprimé jeudi son « inquiétude » pour la « survie des services et la qualité du travail » des services d'accrochage scolaire (SAS).

Ces SAS, qui aident chaque année quelque 500 jeunes en décrochage à retrouver le chemin de l'école, font face à des problèmes structurels de financement. Ces services bénéficient en effet de subventions fixes qui ne permettent pas de prendre en compte

l'ancienneté de leurs employés.

La progression barémique qui en découle doit dès lors être absorbée par les frais généraux de ces SAS, tout comme le financement de la fonction de direction, ce qui réduit en conséquence les moyens disponibles pour les frais habituels de fonctionnement.

« Malgré de nombreuses interpellations ces dernières années, la situation n'évolue pas. Les finances des SAS plongent dans le rouge et il n'est plus possible pour les services de faire face à l'ancienneté des travailleurs », souligne l'Inter-Fédérations dans un communiqué.

Si elle salue la décision de la ministre de l'Enseignement de dépêcher, dès janvier 2016, un détaché pédagogique par SAS, l'Interaaj estime que la mesure ne « résoudra aucunement les problèmes financiers des services ». Pour elle, une distinction claire entre les subsides octroyés pour les frais de personnel et de fonctionnement est à présent nécessaire. ■